

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2014

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 7 juillet 2014 à 20H00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Philippe FAHRNER, Théo FAHRNER, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Delphine KNOBLOCH, Clothilde LOOS (arrivée à 20h50), Michèle LOUVEL, Aude ROMILLY, Edith SCHWAB, Francis SEYLLER, Yolande SEYLLER, Saleem TALEB et Thierry WITWICKI.

Absents excusés :

Clothilde LOOS a donné procuration à Théo FAHRNER (jusqu'à son arrivée à 20h50)

Jean-Blaise FEIST a donné procuration à Francis SEYLLER

Secrétaire de séance : Philippe FAHRNER

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

### **Ordre du jour**

1. Approbation et signature du PV du 20 juin 2014
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Mise en place d'un faux plafond au local multiassociatif
4. Décision modificative
5. Détermination d'un tarif de location au plan d'eau pour l'association Wittimoove
6. Présentation du projet de la salle polyvalente
7. Création d'un comité consultatif pour la salle polyvalente
8. Divers
  - a. Droit de préemption
  - b. Résiliation contrat NETCOM
  - c. Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
    - Tarifs périscolaires
    - Contrat de territoire
    - Piste cyclable
  - d. Organisation d'une marche blanche
  - e. Réparation aire de jeu plan d'eau
  - f. Remplacement des pavés Place de l'Eglise
  - g. Réforme des rythmes scolaires
  - h. Bilan sortie ban communal

## **1. Approbation du procès verbal de la séance du 20 juin 2014**

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 20 juin 2014. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le conseil doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Pour la présente séance, M. Philippe FAHRNER est désigné secrétaire de séance.

Le Maire demande aux Conseil Municipal l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : mise en place d'un faux plafond au local multiassociatif, décision modificative et détermination d'un tarif de location au plan d'eau pour l'association Wittimooove. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout des trois points supplémentaires.

## **3. Mise en place d'un faux plafond au local multiassociatif**

Lors de la précédente séance, la mise en place du faux plafond a été reportée en attente d'avoir des retours et des avis de celui installé à la salle informatique de l'école.

Le Maire précise que cette demande date encore de l'ancienne mandature et provient de l'Harmonie Espérance. Un devis a alors été demandé et il est arrivé en Mairie deux jours après les élections.

Afin de rendre opérationnelle cette salle pour la rentrée (travaux de remplacement de fenêtres, pose des volets roulants et pose du faux plafond), le Maire décide de rencontrer l'entreprise JAEGLI et prend également attache avec un spécialiste de l'acoustique. Il ressort de cette réunion que le matériel le plus adapté pour ce genre de faux plafond consiste à mettre en place des plaques avec des trous hexagonaux au lieu de trous circulaires et de rajouter de la laine de verre acoustique. Pour éviter de générer de la résonance, il sera nécessaire d'abaisser ce faux plafond d'environ 20 centimètres. Ce matériel préconisé est spécifique aux fréquences propres à la musique et parfaitement adapté à l'acoustique musicale. C'est le meilleur compromis technique et financier mais le prix est légèrement plus élevé.

L'avis de Philippe CRIQUI, Président de l'Harmonie Espérance et utilisateur du local multiassociatif a été sollicité. Il a jugé le matériel parfaitement adapté et correspondant totalement à la demande.

Le Maire propose de faire ces travaux en même temps que le remplacement des vitres et des volets pour que le local soit opérationnel en septembre.

Il rappelle que le devis initial s'élevait à 4 600 € HT soit 5 520 € TTC. La nouvelle offre est de 5 304 € HT soit 6 364,80 € TTC.

Le Maire propose de valider cette nouvelle offre faite par l'entreprise JAEGLI et de retenir cette entreprise pour la réalisation de ces travaux pour la somme de 6 364,80 € TTC (c/2313, OP 222).

Adopté à l'unanimité.

## **4. Décision modificative**

La décision modificative suivante a été prise :

c/2313, OP 667 : -1 500 €

c/2135, OP 222 : + 1 500 €

Adopté à l'unanimité.

## **5. Détermination d'un tarif de location au plan d'eau pour l'association Wittimoove**

L'association WITTIMOOVE a pris l'attache de la sous préfecture, un dossier est en cours de réalisation. Le délai minimum étant de 4 semaines, la soirée est donc reportée au 23 août 2014. C'est la sous préfecture qui émettra un avis au sujet de la manifestation et du respect des consignes de sécurité.

Le site sera fermé pour deux jours (préparation le samedi et rangement le dimanche). Le maire indique qu'il y a lieu de prendre une délibération fixant le tarif. Il propose un forfait de 1 000 € qu'il justifie par plusieurs exemples.

Les retombées économiques pour la commune seront probables avec une éventuelle hausse de la fréquentation à venir. C'est aussi l'occasion de soutenir l'association. Si l'événement donne satisfaction, le tarif pourra être revu l'année prochaine.

Justin FAHRNER soulève l'inconvénient de la période calendaire, le 23 août est trop proche du 15 août, période phare des congés d'été et propose de décaler cette manifestation au 30 août 2014. L'idéal pour cette manifestation est de la faire en dehors de la saison d'ouverture du plan d'eau pour ne pas nuire aux baigneurs si le temps est au beau fixe voire caniculaire. Le mois de juin serait idéal. Certains administrés ou estivants pourraient ne pas comprendre et cela pourrait créer des tensions. Le Maire répond que cette soirée est une première, si cela devait se reproduire, il sera possible de convenir d'une autre date, par exemple au mois de juin, hors période payante. Il insiste aussi sur le fait que la demande a été faite de façon tardive.

Jean-Marie BECK prend la parole à son tour et demande si dans ce cas, le barbecue annuel de la chorale, programmé le 31 août, pourra être maintenu. Il est donc proposé de rencontrer l'association WITTIMOOVE pour faire un dernier point.

A son tour, Thierry WITWICKI demande si la somme de 1 000 € n'est pas excessive pour une association naissante. Il lui est répondu qu'après un premier bilan il sera toujours possible d'ajuster ce montant.

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'application d'un forfait de 1 000 € pour les 2 jours.

Une communication sera faite par mail aux conseillers sur l'avancée de ce projet.

## **6. Présentation du projet de la salle polyvalente**

Le Maire présente le plan retenu par l'équipe municipale précédente. Il explique l'objectif du projet : changement de système de chauffage, revoir l'aspect thermique de la salle, remplacer le vitrage actuel...

Une extension est également prévue pour faire une vraie petite salle car la petite salle actuelle est plutôt un hall d'entrée qui ne permet pas d'accueillir beaucoup de monde ou de mettre un orchestre, parce que trop petite et surtout mal adaptée.

Le plan du projet comporte une petite salle autonome de taille satisfaisante avec accès par l'extérieur, avec sanitaires et kitchenette. Cette mise en place permettra donc à deux manifestations de cohabiter sans se croiser.

Concernant les vestiaires, il est mieux de les laisser avec un accès direct depuis l'extérieur. En effet, pour le FCW qui manque de vestiaires et pour l'organisation de la Fête de la Tarte aux Quetsches cette configuration se révèle très pratique en maintes situations.

Le Maire explique que la principale subvention concernera le Contrat de Territoire. Il s'agit d'une enveloppe donnée par le Conseil Général 67 pour subventionner différents projets. Le Conseil Général 67 verse ces subventions à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim qui redistribue aux communes une certaine enveloppe. Wittisheim devra donc défendre ses projets.

Les anciens Contrats de Territoire étaient signés pour 6 ans, un laps de temps jugé trop long et réduit à 3 ans. Le nouveau Contrat de Territoire devrait être signé pour fin 2014. L'élément déterminant dans le planning des travaux est qu'il ne doit pas y avoir démarrage des opérations subventionnables avant la signature du Contrat de Territoire.

Le Maire énumère les différentes phases du projet, actuellement à la phase APS : Avant Projet Sommaire. Les suivantes vont s'enchaîner et des études restent à produire. Le projet débutera après la Fête de la Tarte aux Quetsches 2015 pour une durée de un an afin que la salle soit opérationnelle pour l'édition 2016. Le Maire explique que la consultation des associations n'a pas été une perte de temps mais qu'elle a au contraire permis un échange productif sur ce projet et a permis de faire ressortir quelques éléments utiles à l'élaboration du projet. Au vu du coût du projet, il est essentiel de prendre le temps de la réflexion et rencontrer les associations était une étape essentielle.

L'architecte propose un sol plus adapté aux pratiques sportives pour la grande salle. Le parquet flottant pourrait être envisagé pour la petite salle car plus adapté à la danse.

Arrivée de Clothilde LOOS à 20h50.

Le coût total estimé du projet est de 1 800 000 € HT et comprend entre autres les travaux, le bureau de contrôle, les frais d'architecte, une nouvelle cuisine, un nouveau système de chauffage.

Thierry WITWICKI demande si la grande salle peut être agrandie, parce qu'elle ne permet pas la pratique du basket et/ou du hand-ball. Il est expliqué que ces travaux sont envisageable soit par la suppression de la cuisine soit par une extension vers la bulle de tennis mais il faudra alors la démonter. Il sera demandé à l'architecte d'indiquer le montant prévisionnel lié à cette extension mais le surcout semble d'ores et déjà énorme.

Il est posé la question de laisser la salle en service durant le chantier, le Maire répond que c'est impossible même partiellement car les travaux seront conséquents.

## **7. Création d'un comité consultatif pour la salle polyvalente**

L'article 9 du règlement du Conseil Municipal propose la création de comités consultatifs. Ces comités sont créés pour toute question ou projet intéressant les services publics ou équipement de proximité et peuvent comprendre des personnes qui ne sont pas issues du Conseil Municipal. Il est proposé de créer un comité consultatif pour le projet de la salle polyvalente.

A noter que chaque réunion du comité fera l'objet d'un compte rendu transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Le comité n'a pas pouvoir de décision, il fera des propositions qui seront débattues et validées le cas échéant par le Conseil Municipal.

Sont nommés membres du comité consultatif :

Christophe KNOBLOCH, Théo FAHRNER, Clothilde LOOS, Saleem TALEB, Huguette BARONDEAU, Geneviève GROSSHENY, Jean-Marie BECK, Thierry WITWICKI, Aude ROMILLY, Nicolas SIMLER et Francis SEYLLER.

## **8. Divers**

### **a. Droit de préemption**

Après avoir brièvement expliqué le principe du droit de préemption aux conseillers et plus particulièrement aux nouveaux conseillers, il est décidé que la Commune ne fait pas valoir le droit de préemption lors de la transaction suivante :

- De M. Gilbert JULLY et Paulette JULLY née PHILIP à M. et Mme Frédéric MAUER, pour l'habitation sise section 20, parcelle 174, 6 rue de Fourcès et d'une superficie de 6,19 ares.

### **b. Résiliation contrat NETCOM**

Deux offres ont été reçues de cabinet d'avocats pour la résiliation du contrat de téléphonie NETCOM. Après avoir recueilli l'opinion de chacun, par rapport au comparatif des propositions financières, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet LANDOT.

### **c. Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim**

#### **• Tarifs périscolaires**

Le Maire présente les nouveaux tarifs pour le périscolaire. Ceux-ci seront transmis par mail aux conseillers.

#### **• Contrat de territoire**

Le Maire explique que ce sujet a déjà fait l'objet d'explications préalables lors du point de la salle polyvalente et qu'il sera approfondi lors d'une séance prochaine avec la présentation des projets éventuels à inscrire.

#### **• Piste cyclable**

Un projet de création de piste cyclable reliant le Piémont au Canal est à l'étude. A ce jour, il n'y a pas de tracé retenu.

### **b. Organisation d'une marche blanche**

Le samedi 12 juillet 2014 sera organisée une marche blanche en hommage à Elisabeth KNOBLOCH. Le départ se fera de la salle polyvalente à 19h30 vers le cimetière avec dépôt de fleurs et recueillement sur la tombe. Les mesures de sécurité seront prises en accord et concertation avec la Sous Préfecture et le Conseil Général du Bas-Rhin.

### **c. Réparation aire de jeu plan d'eau**

Le Maire explique qu'un devis de 380 € TTC a été validé pour la réparation du jeu « Pneu suspendu » au plan d'eau car le système d'accroche est vétuste et n'est plus conforme, les chaînes et le gainage de ces dernières doivent également être remplacés. Ces travaux sont nécessaires afin de ne pas fermer ce jeu pour cette saison.

### **d. Remplacement des pavés Place de l'Eglise**

L'entreprise STRADA interviendra pour le remplacement des pavés brûlés sur la Place de l'Eglise le mercredi 9 juillet 2014.

### **e. Réforme des rythmes scolaires**

Mme HOUBRE suggère que la question soit étudiée rapidement parce que de nombreux parents ont des problèmes de garde le matin. Le Maire répond qu'il a des pistes en réflexion et en fera part sous peu.

### **f. Bilan sortie ban communal**

Le Maire remercie Philippe FAHRNER et Nicolas SIMLER pour l'organisation de la visite du ban communal et les invite à reconduire la sortie car tout le ban communal n'a pas pu être visité.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 30.**

Le Secrétaire de séance,  
Philippe FAHRNER.

Le Maire,  
Christophe KNOBLOCH.